Le corps civil européen de paix

1998/2166(INI) - 10/02/1999 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant sans débat le rapport d'initiative de M. Per GAHRTON (Verts, S), le Parlement européen recommande au Conseil de réaliser une étude de faisabilité concernant la possibilité de créer un Corps civil européen de paix (CCEP) dans le cadre d'une politique étrangère et de sécurité commune plus forte et plus efficace. Il recommande en outre au Conseil : - d'examiner autant que possible des mesures concrètes permettant d'assurer la paix, de conduire à la médiation et d'instaurer la confiance entre les parties au conflit, d'apporter l'aide humanitaire nécessaire et de garantir la réintégration (par le biais du désarmement et de la démobilisation des troupes), la rééducation et la reconstruction ainsi que la surveillance des droits de l'homme; - mettre en place une structure minimale et flexible à la seule fin de dénombrer et de mobiliser les ressources des ONG ou les ressources mises à la disposition des États et de contribuer à leur coordination; - de soumettre au Parlement européen un rapport sur la ECMM (mission de surveillance de la Communauté européenne en ex-Yougoslavie) en présentant une évaluation du rôle de cet organisme ainsi que de ses perspectives d'avenir ou ses limites. Il recommande enfin au Conseil et à la Commission d'organiser, dans le cadre de l'étude de faisabilité sur le CCEP une audition destinée à évaluer de façon approfondie le rôle que les ONG ont joué pour le règlement pacifique des conflits et pour la prévention de la violence dans l'ex-Yougoslavie et dans le Caucase.